



LETTRE OUVERTE

DES AGENTS GRÉVISTES DES ABYMES



Kouté pou tann, tann pou konprann !

10 mars 2024



Les grévistes sur le piquet devant le service technique le 04 mars 2024.

Notre grève pour l'obtention de tickets restaurant a commencé le mardi 27 février 2024.

Grâce à toute notre mobilisation, depuis la pétition qui a recueilli 901 signatures jusqu'à notre grève, les tickets restaurant sont devenus un sujet majeur dans notre collectivité mais même dans toute la Guadeloupe.

L'enjeu est d'avoir plus de pouvoir d'achat dans un contexte où les prix n'arrêtent pas d'augmenter et où les salaires sont bloqués. Les tickets resto correspondent à une petite augmentation de salaire.

Les grévistes sont pour le maintien du CNAS (Comité national d'action sociale). Nous n'avons jamais demandé sa suppression. Les tickets restaurant doivent être un plus. À Cap Excellence, ils bénéficient du CNAS et des tickets restaurant !

Le maire qui était contre les tickets restaurant au départ affirme maintenant qu'il est pour et qu'il peut les accorder à ceux qui le souhaitent. Il l'a écrit dans un courrier du 28 février 2024

puis dans son communiqué aux agents le 05 mars 2024.

C'est une nouvelle manche de remportée pour les grévistes !

Cette grève en elle-même est déjà une victoire. Le fait que des agents osent relever la tête pour dénoncer les injustices, les mauvaises conditions de travail, les abus et réclamer des droits malgré le chantage, la pression et les menaces. *Woulo* pour eux !

Nous avons déjà remporté une première manche le 09 février 2024, dans le cadre d'un premier préavis de grève : le maire s'est engagé à mettre à 35H un certain nombre d'agents à temps non complet et à titulariser des contractuels qui enchaînent les petits contrats.

Il s'est aussi engagé à accélérer les travaux au Centre social et à la Maison France Services de Chazeau où les conditions de travail sont insupportables.

Aucune grève n'est inutile !



Après deux semaines de grève...

Ensemble, les grévistes ont décidé de suspendre leur grève à partir du mardi 12 mars 2024 jusqu'au conseil municipal qui votera les tickets restaurant au mois d'avril.

Au cours de ces deux semaines de grève, nous avons eu des péripéties mais notre détermination est sans faille ! Agents de sécurité privés pour nous intimider, délégation d'élus et de militants du maire pour attaquer notre piquet le 1er mars.

Rien ne nous a fait peur !

Nous étions sur nos piquets de grève jour et nuit, 24h/24h, calmes et sereins à la mairie, aux services techniques puis devant la cuisine centrale.

Chaque action que nous avons menée était concertée et réfléchie pour ne pas trop gêner les agents, la population, les enfants et les personnes âgées.



Pas de divisions entre nous !

Nous faisons un appel à nos collègues qui étaient face à nous le 1er mars et tous ceux qui n'ont pas fait grève.

Nous travaillons ensemble tous les jours, nous subissons les mêmes conditions de travail. Cette grève a été bénéfique pour nous tous. Alors ne

nous laissons pas diviser pour des privilégiés qui ne veulent qu'exploiter notre force de travail.

Nous sommes collègues pour des années encore, que l'on habite ou pas aux Abymes, que l'on soit né ou pas aux Abymes !

La lutte continue pour améliorer nos conditions !

L'UACL-CGTG et le comité de grève continueront de se mobiliser pour faire avancer la cause des agents.

Nos principales revendications sont :

- L'augmentation du complément indemnitaire annuel (CIA)
- Le versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- Le passage à 35h des agents à temps non complet
- La titularisation des agents contractuels
- L'entretien et le remplacement des climatiseurs défectueux

■ La fin des retards dans l'avancement de grade et d'échelon à cadence unique.

■ Une fiche de poste pour chaque agent

■ Le reclassement et l'aménagement de postes systématiques pour les agents de plus de 55 ans ayant des pathologies

■ **Pour le CCAS :**

- Des embauches supplémentaires de soignants
- La fin de l'autoritarisme et la gestion des conflits
- La mise aux normes du bâtiment de l'EHPAD
- La fin des retards de versement des salaires.

■ **Pour la Caisse des écoles :**

- La fin des retards de salaire pour les saisonniers
- La mise aux normes de la cuisine centrale.

